

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames. 90
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
Sauf erreur, le prix de l'abonnement est de 30 fr. par an.
Six mois. 18
Trois mois. 10
Poste en plus. 5
On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
chez M. DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 8.
A EWIG,
Rue Fleischer, 2.

SAUMUR,
9 Juin 1880.

Chronique générale.

Si M. Ballue, concurrent de Blanqui, a triomphé dimanche à Lyon, il ne faut pas considérer cette élection comme une victoire pour le gouvernement.
Blanqui est bien battu ; mais en somme c'est sa doctrine que les électeurs lyonnais ont acclamée. M. Ballue, pour rallier les voix, a dû promettre tout ce que promettait Blanqui, et en première ligne l'amnistie plénière pour tous les condamnés de la Commune. De plus, il ira siéger, non pas dans les rangs opportunistes qui forment la majorité gouvernementale, mais à l'extrême gauche, à côté de M. Beauquier, le député du Doubs, de M. Raspail et de M. Clémenceau. Il ira en somme où fut allé Blanqui lui-même si celui-ci avait été élu.
Cette élection est donc toujours un acte d'opposition au ministère, comme l'eût été celle de Blanqui, d'autant que M. Ballue, dans tous ses discours, a dû se déchaîner amèrement contre le cabinet : c'était, paraît-il, le seul moyen d'obtenir les suffrages de la démocratie lyonnaise. Le gouvernement n'a pu faire échouer Blanqui qu'en choisissant pour candidat un homme qui représente les mêmes opinions et le même parti.
Rochefort aurait aussi bien pu envoyer son adhésion à la candidature de M. Ballue, qui, sauf la possession intégrale de ses droits politiques, ne diffère pas beaucoup du citoyen Blanqui.
Ce n'est donc ni M. Grévy, ni M. Gambetta, ni M. de Freycinet qui peuvent se féliciter de l'élection de dimanche, mais bien le parti radical, dont M. Ballue représente toutes les doctrines et toutes les revendications.

LE CONGRÈS DES PRÉFETS.
Le plus grand désarroi règne au ministère de l'intérieur au sujet des mesures à prendre pour le 30 juin.
M. le ministre n'est pas satisfait de ses préfets, et les préfets ne sont pas satisfaits de leur ministre.
L'ingénieur M. Constans a divisé ses délégués en trois catégories.
Préfets des départements où sont établis des Jésuites ;
Préfets des départements où sont établies des congrégations enseignantes appartenant à d'autres ordres ;
Préfets des départements où sont établies des congrégations ayant un autre but que l'enseignement.
Cette division a été dimanche la cause d'une amusante confusion. M. Constans expliquait longuement, dans son cabinet, à deux préfets, les mesures à prendre pour réduire les Jésuites de leurs départements à l'obéissance ; quand il eut fini, ces deux fonctionnaires lui firent respectueusement remarquer que jamais il n'y avait eu de maisons de Jésuites dans ces départements.
En somme, nous pouvons affirmer que les instructions ministérielles se résument à ceci :
Point de quartier pour les Jésuites, établissements d'enseignements ou noviciats ; à ceux-là, le 30 juin, les préfets devront donner un dernier avertissement leur enjoignant de se soumettre aux décrets dans le délai de 48 heures. Les préfets ont ordre d'agir *manu militari* si cela est nécessaire, sans se préoccuper des incidents de procédure ou actes judiciaires.
En ce qui concerne les autres congrégations — sans distinguer celles qui enseignent et celles qui n'enseignent pas, de congrégations d'hommes ou de congrégations de femmes — avant de procéder *manu militari*, les préfets devront épuiser tous les moyens de conciliation et offrir de se contenter même d'une demande verbale d'autorisation.

Tous les journaux ont annoncé que M. Challemel-Lacour était définitivement nommé ambassadeur à Londres, et que le décret devait paraître à l'Officiel aujourd'hui ou demain.
La chose — nous pouvons l'affirmer — n'a pas été réglée sans difficultés.
Le gouvernement avait, en effet, demandé d'abord si le marquis de Noailles serait *persona grata* ; mais le marquis de Noailles, sachant que sa situation près du cabinet serait très-embarrassante, a demandé lui-même à ne pas quitter Rome.
— On a déposé un rapport sommaire de M. Armand Rivière, député d'Indre-et-Loire, fait au nom de la 20^e commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Camille Sée, relative à la capacité civile de la femme.
La prise en considération est proposée, mais avec des réserves.
— Les ultra-radicaux sont, paraît-il, furieux de ce que le gouvernement ait renoncé à choisir la date du 20 juin pour la fête nationale. Aussi ont-ils résolu de fêter, sans le concours des autorités, l'anniversaire du jour où le peuple, envahissant les Tuileries, coiffa le fils de Louis XVI de l'ignoble bonnet rouge.
Dans différents quartiers de Paris, notamment dans les rues adjacentes au Château-d'Eau, les bons citoyens trouvent en ce moment, chez tous les marchands de vins, des listes de souscriptions destinées à couvrir les frais de cette petite fête révolutionnaire.
— Le vice-amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, vient d'adresser aux gouverneurs de nos colonies des instructions spéciales pour l'application des décrets du 29 mars dernier.
— La 21^e commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Martin Nadaud sur la responsabilité des accidents dont peuvent être victimes les ouvriers.
— La commission d'initiative a adopté la proposition de M. Saint-Martin relative à la liberté du mariage des prêtres.

— On annonce un procès entre le prince Napoléon et les héritiers du regretté Gustave Lambert, mort, on s'en souvient, à la veille de l'expédition qu'il se préparait à entreprendre vers le pôle Nord.
Le prince Napoléon réclame à la succession une somme de 40,000 francs, qu'il assure avoir versée à titre de souscription à l'époque où Gustave Lambert faisait appel à l'aide des capitalistes.
Mais le demandeur n'apporte aucune preuve à l'appui de sa créance. Les héritiers ont déjà remboursé de nombreux souscripteurs ; mais ils s'opposent au paiement d'une somme pour laquelle on ne leur présente aucun reçu.
— Décidément, le vent est aux duels. Le grand Richelieu lui-même, avec son extrême rigueur vis-à-vis des duellistes, ne saurait aujourd'hui où donner de la tête en voyant toutes celles qu'il devrait livrer au bourreau.
Il faut avouer que depuis longtemps le pays n'avait assisté à un pareil spectacle, et il ne s'en plaignait pas. On avait toujours pensé jusqu'ici que le duel répugnait aux mœurs démocratiques, on s'était trompé et il paraît qu'on se bat aussi bien et même plus en République que sous la monarchie.
Nous estimons qu'il est des cas où un galant homme n'a pas le droit de refuser une réparation par les armes, mais il semble que lorsqu'il s'agit de controverse littéraire ou de différend politique, la discussion est un argument plus puissant et surtout plus concluant qu'un coup d'épée ou une balle de pistolet.
Prouver à quelqu'un qu'on a eu le droit de l'insulter en le tuant peut paraître très-probant à quelques amateurs des drames de l'Ambigu, mais, à coup sûr, c'est fort peu logique.
— L'Electeur de Tarn-et-Garonne annonce que deux jeunes enfants viennent d'être renvoyés de l'école laïque de Saint-Nicolas-de-la-Grave pour l'unique motif d'avoir, selon le

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.
L'ORPHELINE DU 41^e
(Suite.)
Le speech de circonstance que j'avais forgé s'en vola de ma mémoire devant ce calme inattendu. Je restai court et ne bégayai qu'un *msa-el-khrir* (bonsoir) très-humble. Néréisse lui répondit par la composition d'un opéra en quatre actes dont la musique est douce à l'oreille délicate. J'en donne gratis la représentation : Silence — pause — soupir — point d'orgue.
En bonne musicienne, j'interprétais l'opéra. Il me sommat d'expliquer ma conduite. Mettant sur la conscience de Camille toute son iniquité, je lui brodai l'odyssée de notre journée d'une manière comique : un mort en aurait ri.
Néréisse, glacée comme la Néva, continua d'enfler ses fleurs sans prendre garde à moi.
Pour réchauffer la température du boudoir, descendue à plus de degrés au-dessous de zéro que le célèbre Mont-Blanc, je clôturai ma narration par cette amende honorable :
— Ma toute belle, il n'y a vraiment pas dans tout cela de quoi fouetter un chat !
Et m'appropriant sa guirlande avec une effron-

terie qui voulait dire « frappe, mais parle », je m'en parai.
Néréisse me laissa ses fleurs ; mais, sans prononcer un mot, elle me prit par le bras et... me mit à la porte.
Une Européenne m'eût fait pareille avanée, j'aurais été bien honteuse ; venant de Néréisse, elle ne me piqua même pas. Je rentrai dans le boudoir, et, pour la taquiner un peu, je tirai de ma poche l'héliotrope et la bruyère que Camille y avait fourrées en désertant le champ de bataille et lui jetai ainsi ce talisman :
— Mademoiselle Messaoud, le bel Anglais vous envoie ce bouquet ; s'il a une vertu particulière, comme il l'affirme, qu'il fasse effet.
Ma bombe lancée, je me tournai d'un autre côté pour me garer de l'explosion, car explosion il y allait avoir. Apprendre que Henry Kinstone était au fait du tour qu'on lui avait joué, était si vexant !
— Mignonne, chère mignonne, s'écria-t-elle avec une folle joie, est-ce bien de Henry Kinstone, héliotrope et fougère ?
Et elle m'embrassait à m'étouffer.
— Eh ! oui, boudesue, qui ferait accroire qu'elle a un caractère de porcelaine difficile à raccommoder, quand une fleur donnée à propos la défêche. Sais-tu que Camille s'attend à recueillir mes cent-dix ? Elle est en peine de moi.
— Ne lui dis rien de ceci.

— Sois-en assurée... Qu'est-ce qui brille au bec de Chérie ?
La gentille perruche, qu'on laissait voler de çà de là dans le boudoir, passait de redoutables inspections pour les bijoux dont elle s'emparait et qu'elle becquetait jusqu'à ce qu'ils fussent informés.
Elle s'était saisie d'une large bague. Je la lui retirai. La bague était chiffonnée. Néréisse n'en avait pas de gravée à ses initiales. J'examinai l'H et le K creusés dans le chaton. Thalée me l'enleva. Courroucée de sa hardiesse, je tu'en plaigais à Néréisse qui prétendit ne s'en être pas aperçue, mais ne fit point à Thalée me rendre la bague qu'elle lui reprit en me disant : « Yoné va la bâtonner pour son insolente audace. »
— D'exécuter tes ordres !... décochai-je.
Les paupières de Néréisse s'abaissèrent : ses yeux mi-clos étaient enflammés d'un feu sombre. Elle prit son sifflet.
— Ne siffle pas Yoné, lui dis-je, ou tu te châtieras sur les épaules de Thalée ; car, en bonne justice, la moitié des coups de matraque qu'on lui applique revient à la maîtresse qui la commande.
— Tu devines tout, Héléne.
— Malheureusement non... ou trop tard. Je pressens quelque chose de terrible... Néréisse, cette bague n'est pas à toi, c'est une des bagues de Henry Kinstone... comment se fait-il que tu l'aies ?

Une teinte éarminée colora ses joues ; elle baillotta :
— Qui te dis... ? D'où penses-tu... ?
— Dénies-tu qu'elle lui appartienne ?
— Oui...
— Et qu'elle lui ait appartenu ?
— Non ! s'écria-t-elle résolument en portant la bague à sa bouche et la baisant. C'est bien sa bague ; il m'aime, je l'aime. L'héliotrope et la fougère, symboles d'amour sans fin et de discrétion absolue, nous ont unis, nous sommes fiancés, il m'épousera, je serai sa femme.
— Sa femme ! toi la femme d'Henry Kinstone ! mais c'est une folie !... Ton père ne consentira jamais à ce mariage. Fier, orgueilleux de son rang, de ses richesses, de sa race, Mohamed, qui hait les chrétiens, méprisera l'alliance d'un simple gentleman ; ton éducation la rend d'ailleurs impossible. Néréisse, tu t'es menée de moi : j'attendais mieux de ton amitié. Ce manque de franchise me fait votre complice — complice à mon insu, car si j'avais connu ton attachement pour Henry Kinstone, je ne t'aurais pas reçu à la maison quand tu l'y trouvais — mais enfin complice, puisqu'indirectement je vous rapprochais, et te voilà cause que le Caid m'accusera de trahison, lorsqu'il découvrira que sa fille, sous mon toit, s'est oubliée au point d'aimer un étranger, un Anglais, un Henry Kinstone !...

désir de leurs parents, jeté des fleurs devant le Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu.

LE VOTE SOUS ENVELOPPE.

Voici le texte du projet de loi voté par la Chambre :

« Art. 1^{er}. — Aucun bulletin de vote ne sera reçu ni compté dans les scrutins publics, s'il n'est enfermé dans une enveloppe d'un type uniforme, qui reste non cachetée.

» Art. 2. — L'administration fera fabriquer des enveloppes, offrant par leurs dimensions, forme, épaisseur et opacité, toutes garanties d'imperméabilité à la vue comme au toucher.

» Chaque électeur recevra gratuitement, en même temps que sa carte, deux de ces enveloppes.

» En outre, pendant la durée du scrutin, d'autres enveloppes, en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits, seront mises à leur disposition par les soins du bureau, en dehors et dans le voisinage de la salle de vote.

» Enfin, des enveloppes réglementaires seront publiquement exposées en vente, dans les débits de tabac et de papier timbré.

» Art. 3. — Aussitôt après la clôture du scrutin, le nombre des enveloppes contenues dans les urnes sera vérifié. Si ce nombre est plus grand ou moindre que celui des votants, il en est fait mention au procès-verbal.

» A chaque table de dépouillement, composée comme il est prescrit à l'article 27 du décret réglementaire du 2 février 1852, l'un des scrutateurs extrait des enveloppes les bulletins, et les passe à un autre qui, après les avoir déployés et lus à haute voix, les présente à un troisième scrutateur ; les noms portés sur les bulletins sont relevés sur des listes préparées à cet effet.

» Art. 4. — Si une enveloppe renferme plusieurs bulletins portant des noms différents, le vote sera nul. Si les bulletins portent les mêmes noms, ils compteront pour un vote.

» Tout bulletin trouvé dans l'urne, sans enveloppe, ou dans une enveloppe non réglementaire, ou dans une enveloppe marquée de signes extérieurs, sera nul. Dans ces deux derniers cas, le bulletin et l'enveloppe demeureront annexés au procès-verbal.

» Art. 5. — La présente loi sera affichée, pendant les opérations électorales, dans toutes les salles de vote.

» Art. 6. — Il sera pourvu aux frais nécessités par la présente loi, comme il l'est actuellement à ceux des cartes électorales, dans les mêmes conditions et par les mêmes crédits. »

Etranger.

ALLEMAGNE. — Nouvelle démission du prince de Bismark à l'horizon ! Après une longue discussion, la commission chargée

— Il ne t'accusera pas : je lui avouerai la vérité. Le bel Anglais m'a vue chez toi ; mais c'est chez Camille que je l'ai connu.

Et Néréisse me parla de leur rencontre, de leur admiration mutuelle. Sir Henry était beau, noble, généreux, magnanime, etc. Elle me récitait sur lui ce que les amoureux récitent sur l'objet de leur flamme depuis que le monde est monde. Ma tante Aurora, de respectable mémoire, en tressaillait d'aise dans sa partition. La vénérable demoiselle aurait plus goûté Néréisse qu'une nièce qui s'amusaient d'une mouche et faisait ses quatre repas. Je l'écoutais, je hochais la tête, je me disais : Voilà donc l'amour ! Il est bien joli d'être aimée ainsi, mais c'est joliment sot d'aimer comme ça. Soupirer, désirer la mort si l'on ne se voit pas dans la journée, pleurer à la pensée d'une infidélité, quel plaisir ! C'est moi qui désormais allongerai mes litanies d'un « de l'amour terrestre, préservez-moi, mon Dieu. »

Les relations des fiancés s'étaient bornées à de furtives entrevues, un échange de bouquets, d'épîtres, d'une bague et d'un portrait du gentleman contre le gage de Néréisse : une étoile en diamants.

Ma pauvre amie renfermait ses trésors dans un coffret. Les bouquets fanés et desséchés n'avaient plus de valeur qu'aux yeux des amoureux et des herboristes.

Quant aux épîtres, je les lus. Elles étaient écrites

d'examiner la loi politico-religieuse vient d'en rejeter l'article 1^{er} par 13 voix contre 8. Cet article est l'essence même de la loi.

Il est probable que ce rejet est le résultat d'une coalition des ultramontains, des libéraux-nationaux et des progressistes, qui repoussent la loi, chaque groupe à son point de vue particulier.

Le grand-chancelier fera sans doute un vigoureux effort pour enlever la loi devant le Landtag prussien, en mettant en balance le vote approbatif et sa démission. Et, si la tentative échoue, M. de Bismark... gardera la direction des affaires et dissoudra la Chambre.

— La mort de l'impératrice de Russie a eu pour effet de raviver encore les liens d'amitié entre Guillaume et Alexandre et de préparer les voies à une nouvelle triple alliance.

L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE.

Le *Grand Journal*, feuille républicaine, a annoncé en ces termes la mort de l'impératrice de Russie :

« Un grand deuil plane sur la Russie. L'impératrice Alexandrowna est morte jeudi matin, sans douleur, sans agonie, conservant sur son visage la sérénité que la souffrance n'avait pas altérée, exhalant la vie dans un dernier et faible soupir.

» Epouse dévouée, mère pleine de tendre sollicitude, la compagne du czar ne prenait aucune part aux affaires de l'Etat, et n'intervenait dans les conseils que pour faire appel à la générosité, pour demander miséricorde en faveur des condamnés.

» Elle était vaillante pourtant, et dans son cœur la charité avait un foyer inaltérable, un aliment dont l'ardeur ne se ralentissait jamais.

» Elle plaïda, avec la chaleur communicative de la conviction, la cause de l'affranchissement des serfs, elle se fit la protectrice des humbles, des petits, des persécutés contre les puissants et les persécuteurs, et ce n'était jamais en vain qu'on invoquait son secours et sa protection.

» Le peuple russe, dont le pieux attachement pour la souveraine ne s'est jamais démenti, s'associe aujourd'hui à la douleur de la famille impériale, et, à côté de la pompe officielle qui présidera aux obsèques de l'impératrice, les larmes de regret et de reconnaissance de tous les malheureux qu'elle a secourus, consolés, protégés, lui feront cortège.

» Cortège digne de la souveraine, de l'épouse, de la mère qui a su conserver, au milieu des grands deurs, la bonté, la douceur qui la faisaient plus grande que l'éclat du rang suprême.

» Un jour viendra où elle sortira de l'histoire pour entrer dans la légende, et ce jour seulement on saura de quels splendides rayons est faite l'aurole qui entoure son front décoloré.

» Pour nous qui avons eu l'honneur d'apprécier à diverses reprises ce qu'il y avait en elle de touchante aménité, nous ne pouvons résister au désir de saluer dans la mort celle que nous honorions dans la vie. »

d'un style ampolné, panachées d'exaltation lyrique que je jugeai aussi ridicule que Néréisse le trouvait admirable ; je me gardai de la désillusionner à ce sujet, mais je combattis sans scrupule l'erreur d'Henry Kinstone qualifiant l'Angleterre « de ravissant pays », et prouvai clair comme cristal à la jeune Arabe que la Grande-Bretagne, la patrie du spleen, ne voyait fleurir que du noir de fumée et n'était éclairée que par une assiette de porcelaine opaque, décorée du nom de soleil par le facétieux Anglais.

— Tu ne pourras vivre longtemps sous cet affreux ciel brumeux ; tu mourras, dis-je à ma compagne.

— Qu'importe ! répartit-elle ; si laid qu'il soit, il me paraîtra beau quand je l'habiterai avec Henry.

— Et tu l'habiteras ?

Elle ne put me le dire. Sir Henry avait à s'ouvrir de leur inclination à sa famille et à fléchir le Caïd. Paris n'a pas été bâti en un jour ; l'entreprise d'arracher un consentement à Mohamed demanderait du temps ; car il prisait les chrétiens comme les dévots le péché. Jusqu'au dénouement, le mystère m'était recommandé. Ma discrétion était une adhésion à ses cachotteries ; j'avais des remords de trahir le Caïd ; mais Néréisse l'exigeait et je lui promis de feindre de ne rien remarquer, rien empêcher et tout ignorer.

A dire vrai, ils agissaient avec une circonspection

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'assassinat de Beaulieu

Commune de Saumur.

Les Abadie, Gilles et compagnie, de Paris, trouvent des imitateurs à Saumur.

Hier, vers 4 heures du soir, M. Guillemet, menuisier à Saumur, revenant de Dampierre en suivant la rive de la Loire, aperçut dans le nouveau canal qui s'est creusé cet hiver à travers les prairies de Beaulieu, à quelques mètres du bord, le cadavre d'un individu qui lui parut être voyageur. Remontant aussitôt sur la levée, il a prévenu M. Saumureau, employé chez M. Gratien, négociant, et M. Hétreau, charpentier, et tous les trois, armés de gaffes, sont retournés près du noyé qu'ils ont pu ramener à terre.

Cet homme leur était inconnu ; ils pensèrent d'abord à un suicide ; cependant ils constatèrent que l'herbe de la prairie avait été foulée, et, de plus, que les poches du pantalon du noyé étaient retournées. Ils se hâtèrent de venir prévenir la police et firent part de leurs observations.

M. le procureur de la République, M. le commissaire de police, M. Lamy, maréchal-logis de gendarmerie, se sont rendus aussitôt dans la prairie, assistés de M. Coustant, médecin à Saumur.

L'inspection du cadavre fit découvrir une blessure au cou, plusieurs ecchymoses et une plaie large de trois centimètres au-dessus de l'oreille gauche.

Le transport du cadavre à l'Hospice de Saumur a été ordonné aussitôt, pour être soumis à l'autopsie qui a eu lieu ce matin.

La victime a été reconnue pour s'être présentée, le matin même, au bureau de police et avoir fait viser son livret. Il était porteur d'une gibecière qui a été retrouvée dans l'eau : elle contenait du pain, deux calepins et un livret d'ouvrier, ce qui a permis de constater son identité. C'est un nommé Richard, Modeste, piqueur de meules, né le 3 août 1847 à Theley (Haute-Saône). Il a travaillé en dernier lieu à Cinq-Mars (Indre-et-Loire), et a passé la nuit de lundi à mardi chez M^{me} veuve Canard, rue de la Visitation, à Saumur.

Le bruit de ce crime causait dans le hameau de Beaulieu une vive excitation, et chacun apporta son appoint de renseignements.

C'est ainsi que l'on sut qu'hier matin, à 11 heures, le nommé Antoine Tessier, dit Poulet, ouvrier chapelier, demeurant à Saumur, rue de Fenet, était à boire chez M. Latreille, aubergiste, sur la grande route, en compagnie de son frère et de trois camarades ; qu'à 11 heures 1/2 une femme l'avait rencontré sur la route de Dampierre, accompagné de l'étranger.

De plus, à 2 heures de l'après-midi, M^{me} Chevallier avait trouvé Tessier errant dans les prés et se dirigeant vers Saumur ; ses vêtements étaient tout mouillés. Elle lui avait barré le passage, lui reprochant, à pareille époque, de fouler l'herbe. Sur ses

observations, Tessier avait repris la grande route et était rentré en ville par la levée de Limoges, passant devant les employés d'octroi du bureau de Notre-Dame qui ont pu constater également qu'il était mouillé.

De graves soupçons pesaient donc sur l'innocent Poulet. La police et la gendarmerie se mirent à sa recherche. Tessier avait reparé à son atelier, avait changé d'effets à sa mère ; il allait à l'aventure, de l'argent dans sa poche, de cave en cave, et dans les sentiers du coteau. Au milieu de la nuit, il entra chez lui, se coucha, et ce matin, avant 4 heures, il était pris au lit par les gendarmes.

Amené à la caserne, il y subit un premier interrogatoire. Il commença par nier. Poulet dans ses derniers retranchements, l'entra

D'après lui, il se rendait à la Loire pour se laver la figure. Au pied de la levée, il fut trouvé couché l'étranger qui se serait levé et l'eût accompagné au bord de l'eau. Là, une querelle se serait engagée ; Richard, dit Poulet, provocateur, lui l'aurait terrassé. C'est alors qu'il lui aurait porté à la tête plusieurs coups de talon de botte et aurait vu le sang couler abondamment.

Effrayé, dit-il, il l'a traîné sur l'herbe et l'a jeté à l'eau dans l'endroit où il a été trouvé et qui n'a pas plus d'un mètre de profondeur.

Le malheureux Richard n'était-il pas mort au moment de sa submersion.

Tessier dit Poulet, appelé à s'expliquer sur la question de vol, a nié avoir dérobé quoi que ce soit. Cependant il a avoué plus tard que la montre de sa victime était dans un égout du quai de Limoges, où elle a été retrouvée en effet ce matin.

Antoine Tessier a de très-mauvais antécédents ; maintes fois déjà il a eu maille à partir avec la police pour querelles, rixes, etc. L'année dernière, il était l'auteur de l'agression nocturne que nous avons signalée. M. Ernoult, marchand de fruits à Turquant, avait été assailli, le 6 juillet, par Jeanne Delanoue, dans son cabriolet, et frappé brutalement par un jeune homme ; cet agresseur n'était autre que notre assassin d'aujourd'hui.

On annonce que les élections pour les conseils généraux auront lieu le dimanche 1^{er} août prochain.

LA SAINT-MÉDARD.

Il a plu hier matin. C'était hier la Saint-Médard ! Gare le proverbe !

Quand il pleut à la Saint-Médard, Il pleut quarante jours plus tard.

Il ne faut pas prendre, croyons-nous, ce dicton à la lettre. En effet, certains astronomes pensent que le pronostic que nous venons de citer remonte beaucoup plus haut que l'établissement du calendrier grégorien. Or, quand on a introduit ce calendrier dans l'usage officiel, on a supprimé, pour une fois seulement, les fêtes de douze saints, qui a avancé de douze jours celles de tous les autres saints.

La fête de Saint-Médard tombait donc autrefois vers le 20 juin, jour voisin de l'équinoxe d'été. Or, à cette époque de l'année, le soleil occupe pendant quelques jours la même position par rapport à la terre ; la chaleur envoyée par le soleil reste la même durant cette période, et les conditions météorologiques varient peu, ou du moins assez peu, que le temps ne changera pas pendant quelques jours. Si donc il pleut à cette époque, la pluie a quelques chances de durée. Donc, pour dire que,

S'il pleut le jour de Saint-Médard, Les tiers des biens est au hasard,

il faut au moins attendre le 20 juin.

Espérons que tout ira pour le mieux.

CHOLET.

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu, dans la paroisse de Notre-Dame de Choleat, avec la cérémonie accoutumée. Les rues étaient artistement décorées ; un détachement de 435^e a rendu les honneurs militaires, et la musique municipale a fait entendre d'excellents morceaux.

Les reposoirs étaient tous gracieux et en cadras des fleurs les plus belles. Celui de la

telle, que je n'aurais pas eu leur secret si le hasard ne me l'avait livré.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Théâtre de Saumur.

TOURNEE A. TETREL.

Jeu di 10 juin 1880.

Une seule représentation extraordinaire avec le concours de : M^{lle} ELISE DUGUÉRET, ex-artiste de l'Odéon ; M. TETREL, du Châtelet ; M. DUMOULIN, du Palais-Royal ; M^{me} BEAUMONT et M. P. AUBRY, du Vaudeville ; M^{me} IDA DELAMARNE, des Folies-Dramatiques ; M^{me} CHAPUIS, MM. BIREMIS et CHAMBLY.

Grand succès du Gymnase.

LE FILS DE CORALIE

Comédie nouvelle en 4 actes, de M. Albert DELPIT.

M^{lle} DUGUÉRET remplira le rôle de Coralie ; M. TETREL celui de Daniel ; M. DUMOULIN celui de Godefroy ; M. AUBRY celui de M. Louis de Montjoie ; M^{me} BEAUMONT celui de Edith.

Le spectacle commencera par :

UN TYRAN DOMESTIQUE

Comédie en 1 acte, de MM. Decourcelles et Lambert Thiboust.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

place Travot, d'une architecture aussi hardie que gracieuse, a surtout été admiré.

(Intérêt public.)

ANGERS.

Dimanche 13 juin, à une heure et demie, M. Ernoul, ancien ministre, doit faire à Angers une conférence pour la défense de la liberté religieuse et des droits des pères de famille. Cette conférence aura lieu dans la salle du Cirque, quai des Luisettes.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un incident notable nous est signalé d'une commune voisine d'Angers.

« A Saint-Melaine, petite commune de quatre cents habitants environ, à quelques kilomètres des Ponts-de-Cé, la procession s'est faite, le dimanche 30 mai, malgré l'arrêté contraire pris par M. le maire Brousse. Les gendarmes avaient simplement dressé procès-verbal contre M. le curé.

« Dimanche, 6 juin, M. le maire de Saint-Melaine a pris sa revanche. Lors de la procession a voulu sortir de l'église, elle s'est trouvée en face de M. le maire, ceint de son écharpe municipale, et assisté d'un capitaine et d'un brigadier de gendarmerie, escortés de cinq gendarmes à pied et de cinq gendarmes à cheval ! ! ! !

« On nous fit même qu'il y avait à côté d'eux un tambour, lequel a fait deux sommations sonores.

« Le curé de Saint-Melaine a protesté publiquement, en quelques mots, contre l'iniquité et contre l'abus de l'arrêté de M. le maire. La procession n'a pas eu lieu. Quelle belle victoire pour M. Brousse ! »

On s'occupe aussi dans la presse d'un exploit de M. Binoteau, maire de Chigné, petite commune de l'arrondissement de Baugé, qui, le jour de la Fête-Dieu, 30 mai, était venu en personne faire sommation à Dieu de ne pas sortir de son temple. Cette affaire a eu une suite lamentable. On écrit à ce sujet à l'*Union* :

« Dimanche, 6 juin, M. Gerodias, sous-préfet de Baugé, armé de son écharpe, s'est rendu à Chigné avec des gendarmes de Baugé et de Noyant, au nombre de huit. Cette fois le curé ne tenait plus le Saint-Sacrement, un autre prêtre le remplaçait, si bien qu'il se mit en tête de son cortège.

« Arrivé à la porte de l'église, au moment où il allait entrer sur la place, les gendarmes croisèrent la baïonnette. Il voulut protester ; mais le sous-préfet s'écria : « Taisez-vous, vous n'avez pas la parole ! »

« Singulière anomalie : quelques heures après, la procession de Baugé était escortée d'un piquet d'honneur composé de gendarmes, et le sous-préfet s'est découvert au moment où il passait.

« Ce Gerodias est un bellâtre profondément nul et timide ; lors des visites officielles, au moment de son arrivée, ne sachant que dire à des fonctionnaires, il prononça ce mot devenu célèbre : « Messieurs, veuillez donc avoir l'honneur de vous asseoir. »

CHATEAUGONTIER.

La ville de Châteaugontier a été impressionnée samedi matin par la nouvelle d'un affreux accident.

M. Blu, boulanger à la Porte-Neuve, s'est noyé accidentellement vendredi soir, à l'abreuvoir du quai de Laval, en face l'établissement de M. Sanceau. Cet homme, après avoir fait ses livraisons de pain, était allé passer la soirée au café de France, où il y avait concert, et on a toute raison de supposer qu'en sortant du café, — où il s'était plaint d'un violent mal de tête, — il sera descendu vers l'abreuvoir pour se rafraîchir en se lavant la figure, et qu'à ce moment, pris d'un étourdissement, il sera tombé à l'eau où il a trouvé la mort. Son cadavre a été retiré de la rivière samedi matin, vers cinq heures, et immédiatement transporté à son domicile.

M. Blu était âgé de trente ans, père de quatre petits enfants. Il était fort estimé et faisait de très-bonnes affaires.

(Gazette de Châteaugontier.)

Tours.

Nous apprenons que la ville de Tours va s'enrichir d'une nouvelle industrie fort intéressante : une fabrique de pâte de paille. Dans ce but, une société s'organise en cette ville.

Déjà les souscriptions s'élèvent à un chiffre important. L'usine, qui sera installée près de la gare de Fondettes-Saint-Cyr, promet un mouvement commercial dont se féliciteront les communes de Fondettes et de Saint-Cyr.

Samedi dernier ont eu lieu à Dame-Marie, arrondissement de Tours, les obsèques de la vicomtesse de Maupas, décédée à 80 ans.

Toute la population des environs a tenu à rendre un dernier hommage à la vénérable femme qui fut la providence des malheureux pendant les 70 ans qu'elle a habité sa magnifique terre de la Guérinière. Mille personnes se pressaient derrière le char funéraire.

POITIERS.

Nous empruntons au *Courrier de la Vienne* les détails suivants sur les processions de dimanche dernier à Poitiers :

« Un reposoir devait s'élever devant la caserne d'artillerie des Dunes. Par ordre supérieur venu le matin même du ministère de la guerre, il a été interdit en dépit des dispositions prises pour le faire.

« Il y a plus. Contrairement aux prescriptions établies par la loi de messidor, le poste de la caserne n'est même pas sorti pour présenter les armes sur le passage du Saint-Sacrement.

« L'intolérance entraîne l'arbitraire : nous en avons dans cette circonstance une preuve concluante.

« Les artilleurs, qui s'étaient précédemment signalés en édifiant, sur le plan Montierneuf, des reposoirs d'un caractère si imposant et si religieusement militaire, ont été forcés, cette fois, de s'abstenir, en dépit de leur bonne volonté. Selon l'usage, ils avaient spontanément offert leur concours. On s'était cru autorisé à l'utiliser. La veille encore, on s'en croyait assuré. Mais, le dimanche matin, par ordre venu de Paris et transmis de Tours, cette intervention était interdite.

« Le ministre de la guerre avait d'ailleurs complété cette ridicule mesure d'intolérance en supprimant toutes les escortes d'honneur que les règlements, les traditions et les mœurs s'accordaient à donner pour les processions.

« L'éclat exceptionnel qu'elles ont eu, cette année, montre que les petites comme les grandes persécutions tournent invariablement à la confusion des persécuteurs. »

NANTES.

Bien qu'elles aient été peu favorisées par le temps, les processions de la *Petite-Fête-Dieu* n'ont pas été moins touchantes et moins belles que celles du dimanche précédent. Partout les reposoirs, resplendissant d'or et de fleurs, avaient été ornés avec un zèle et un goût parfaits, les rues étaient jonchées de fleurs et d'herbes odorantes, des tentures rouges et blanches et de riches tapis décoraient les maisons, et le nombre des guirlandes, des corbeilles de fleurs, des arcs de triomphe et des suspensions de toutes sortes était considérable.

La procession de Saint-Nicolas était rehaussée par la présence de M^r l'Evêque qui portait le Très-Saint-Sacrement.

Les paroisses de Saint-Clément et de Saint-Donatien ont soutenu leur antique réputation, et leurs processions ont parcouru l'itinéraire fixé dans un ordre admirable.

Sous les arbres de l'avenue de Launay reliés entre eux par d'élégantes guirlandes, la procession de Notre-Dame faisait le plus gracieux effet.

Nous avons admiré la décoration des reposoirs de la Madeleine ; sur cette paroisse aussi, les rues étaient ornées avec beaucoup de goût.

Une mention spéciale nous semble due aux processions de Saint-Jacques et de Saint-Félix. Pas plus qu'ailleurs, les corbeilles de fleurs et les arcs de triomphe ne faisaient défaut, mais le voisinage des champs avait permis de mettre à contribution les arbres et les taillis, de sorte que, dans plusieurs rues, les maisons disparaissaient derrière un rideau de verdure : on se serait cru en pleine campagne.

Mais ce qui nous a le plus touché, c'est l'attitude profondément religieuse de notre population ; partout le Dieu de l'Eucharistie a été salué par les hommages respectueux d'une piété sincère.

Puisse ces hommages de la population Nantaise attirer sur nous la miséricorde divine, et détourner de notre infortunée patrie

les malheurs qu'un gouvernement affolé se plaît à attirer sur elle, en persécutant tout ce qui tient à la religion catholique.

(Espérance du peuple.)

LE MANS.

Vendredi 11 et samedi 12 juin, le Palais de l'Exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie sera éclairé, de 8 heures 1/2 à 11 heures du soir, par 45 lampes électriques de MM. Siemens frères, de Paris. — Concert dans l'Exposition.

Le général Farre, ministre de la guerre, accompagné de M. Girerd, assistera dimanche prochain 13 juin à la distribution des récompenses du concours régional du Mans. Il passera une revue des troupes de la garnison. Le soir, un grand banquet sera offert par la municipalité. On assure que le général Farre prononcera un discours politique.

Tribunaux.

POLICE CORRECTIONNELLE DE NANTES.

Audience du 3 juin.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les expériences de magnétisme de M. Donato et les exercices de prestidigitation de M. Verbeck. Ces deux artistes, après avoir été quelque temps associés et amis, se sont brouillés et nous les trouvons en présence non plus sur les planches d'un théâtre, mais à la barre du tribunal correctionnel.

Pour donner un attrait de plus aux séances de prestidigitation qu'il a données à Nantes et dans les villes voisines, M. Verbeck a voulu essayer des expériences anti-magnétiques, à l'effet de démontrer que la prétendue science magnétique n'existe pas.

Cette entreprise audacieuse scandalisa les esprits de Nantes, et M. Donato, mis au courant de ce qui se passait, écrivit à son rival une lettre comminatoire et publia dans la *Revue magnétique* qu'il dirige une note où il le traitait de pitre, de coquin, etc.

M. Verbeck, relevant dans cette note le délit d'injure et de diffamation, assigna M. Donato devant le tribunal correctionnel de Nantes, pour s'entendre condamner à payer cinq mille francs de dommages-intérêts et à faire insérer le jugement dans la *Revue magnétique*, les journaux de Nantes et cinq journaux de Paris.

M. Donato répondit à cette assignation par une demande reconventionnelle. Il prétend que M. Verbeck l'a aussi injurié et diffamé en disant qu'il est un imposteur et que ses expériences magnétiques ne sont pas du véritable magnétisme. Aussi réclame-t-il dix mille francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans les journaux de Nantes et dans dix journaux de Paris.

M. Dorn, dit Donato, magnétiseur, est né à Liège, le 9 mars 1845. Il dit au tribunal que la pensée de diffamer M. Verbeck n'est jamais entrée dans son esprit, il a seulement cédé à un mouvement d'indignation. S'il faut l'en croire, il est orné de toutes les vertus, c'est un homme austère, un homme d'étude, passant sa vie à résoudre les problèmes les plus ardu de la science magnétique. Sa réputation est européenne, les plus grands personnages l'admettent dans leur intimité, Paris l'honore et le respecte. Nous ne demandons pas mieux que d'admettre la ressemblance du portrait ; mais la modestie ne fait certainement pas partie des vertus qui ornent M. Donato.

M. Verbeck est français, étant originaire de Landrecies (Nord). Son attitude devant le tribunal est plus modeste ; il se borne à dire qu'il étudie en ce moment de nouveaux tours, et que, dans quelque temps, il se fait fort d'éclipser M. Donato, même sur le terrain magnétique.

Audience du 4 juin.

Après avoir tenu toute l'audience d'hier, la grande bataille entre le magnétisme et la prestidigitation a occupé la plus grande partie de l'audience de ce jour. Les plaidoiries se sont continuées aujourd'hui.

Puis M. le substitut Charpentier a requis l'application de la loi.

Après une assez longue réplique de M. Donato, que M. le président a dû plusieurs fois inviter à rentrer dans la question, le tribunal s'est retiré dans la salle du conseil.

Il en est sorti au bout d'une demi-heure pour le prononcé du jugement.

Le tribunal n'a pas trouvé, dans l'article inermine de la *Revue du Magnétisme*, l'articulation d'un fait suffisamment déterminé pour motiver le délit de diffamation ; quant à celui d'injure, il est évident.

Passant à la demande reconventionnelle de Donato contre Verbeck, le tribunal ne trouve pas qu'on ait prouvé que ce dernier ait diffamé le magnétiseur.

En conséquence, le tribunal, reconnaissant Donato coupable du délit d'injures, le condamne à 25 francs d'amende et à 300 francs de dommages-intérêts ; acquitte Verbeck, mais le condamne à payer ses propres dépens, sauf recours contre Donato.

De plus, le tribunal ordonne que le jugement sera publié *in extenso* dans la *Revue du Magnétisme*, et par extraits dans les journaux de Nantes, l'*Espérance du peuple*, le *Phare de la Loire* et l'*Union bretonne*.

Nous apprenons que M. Donato interjettera appel du jugement prononcé contre lui.

(Espérance du peuple.)

Faits divers.

LE GRAND PRIX DE PARIS A LONGCHAMPS.

Affreuse nouvelle ! Dimanche, à Longchamps, la France a été honteusement battue par l'Angleterre. *Beaumont*, sur qui l'on fondait tant d'espérances, n'est arrivé que le quatrième, et *Robert-the-Devil* l'a emporté d'une longueur.

Les courses de Longchamps ont eu lieu par une pluie battante : double déception pour les chauvins qui ne veulent, à aucun prix, voir l'Anglais régner en France, et qui désirent toujours le soleil pour le jour du Grand Prix.

Robert-the-Devil, à M. C. Brewer, premier d'une longueur ; *Le Destrier*, à M. Staub, deuxième de trois quarts de longueur ; *Milan*, à M. le comte de Lagrange, troisième d'une longueur, et enfin ce pauvre *Beaumont*. Tel est le résultat de cette course.

Le vainqueur a été accueilli par un silence glacial du côté des tribunes, et ce n'est que lorsque le cheval est arrivé au pesage que les Anglais lui ont fait une ovation en criant : *Hourra et hip !*

Constatons cependant que c'est le meilleur cheval qui a gagné.

On a beau faire la part de l'état du terrain détrempe, boueux, lourd, où les chevaux enfonçaient : il faut convenir que, quel qu'eût été l'état de la piste, celui qui a vaincu devait vaincre.

Beaumont a, évidemment, dépassé sa condition.

Les Anglais nous enlèvent énormément d'argent. On dit que le gain de M. Brewer, pour sa part, peut s'élever à 1,200,000 fr. Voilà un chiffre qui explique un peu de froideur, de la part des battus, à la rentrée du battant.

Le montant total du prix est de 168,900 francs, ainsi répartis :

Au premier, 153,900 fr., moins 4,000 fr. d'entrée ; au second, 40,000 fr. ; au troisième, 5,000 fr.

L'an dernier, le prix total n'était que de 143,000 fr.

Vous dire qu'il y avait beaucoup de grands personnages et de jolies femmes dans les tribunes, ce ne serait rien vous apprendre. Il y avait aussi beaucoup de parapluies.

Jamais on n'avait vu tant de parapluies sur un champ de courses.

Un statisticien de mes amis prétend qu'il y en avait là pour 500,000 fr. portés par 72,000 personnes.

Allez donc lui prouver qu'il se trompe !

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 8 juin 1880.

Nos valeurs de crédit n'ont pas de changement sur leurs cours antérieurs, mais elles témoignent de dispositions excellentes. On traite la Société financière à 535. La Banque d'escompte détermine de nombreux achats aux environs de 800. A ce prix elle assure aux acheteurs un revenu de plus de 7 0/0 par an. Il faut, de plus, tenir compte du dividende afférent à l'exercice 1879 et qui ne sera mis en paiement qu'au mois de juillet prochain. Enfin la situation du marché sur cette valeur doit faire prévoir une importante et prochaine plus-value.

Le Crédit lyonnais fait 935. La Banque de Paris se tient à 1,085. On est à 675 sur le Crédit mobilier et à 700 sur la Franco-Egyptienne. La Société générale française est toujours en vive demande sur le marché du comptant ; ce titre a rapporté l'an dernier 100 fr. de dividende et les bénéfices de l'exercice courant sont largement supérieurs à ceux de l'année dernière, c'est un placement de premier ordre.

Nous trouvons à 750 les actions de la Société de dépôts et de comptes-courants et à 720 celles du Crédit industriel. C'est au même prix que doivent prochainement s'établir les actions de la Banque de dépôts et d'amortissement. Un droit de préférence sur ces titres a été réservé aux actionnaires de la Banque française et italienne. Ce droit peut être exercé du 22 au 30 juin courant. Les actions libérées de 250 fr. sont offertes au prix net de 300 fr. Ces conditions de placement donnent aux acheteurs la certitude d'un large bénéfice.

La Banque parisienne et la Rente foncière parisienne sont presque abandonnées.

Il y a une légère réaction sur le Crédit foncier dont les obligations nouvelles continuent à subir une très-grave dépréciation.

Nous engageons nos lecteurs à adresser le plus tôt possible leurs demandes d'actions nouvelles à la Société générale d'assurances. Le nombre de titres mis en vente est limité et les ordres d'achat affluent en grand nombre. C'est une valeur de tout repos et de grand avenir.

Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituités, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhées, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskoff, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans. — J'avais de longues oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.
8 10 —	—	—	—
1 25 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.
4 55 —	—	—	—
7 40 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	8 h. 59 matin.	8 h. 59 matin.	8 h. 59 matin.
10 45 —	5 36 soir.	5 36 soir.	5 36 soir.
12 15 soir.	3 48 —	3 48 —	3 48 —
6 45 —	10 22 —	10 22 —	10 22 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUIN 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 80	» 05	» »	Crédit Foncier colonial	441 25	» »	» »	C. gén. Transatlantique.	635	» 5	» »
3 % amortissable.	87 05	» »	» 30	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1275	» »	» »	Canal de Suez.	1027 50	» »	» »
4 1/2 %	115	» »	» »	Obligations foncières 1877.	366	» »	» »	Société autrichienne.	495	» »	» »
5 %	118 85	» 05	» »	Obligations communales 1878.	485	» »	» »	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	521 25	» »	» »	Obligat. foncières 1879 3 %	478 75	» 25	» »	Est	386	» »	» »
Obligations du Trésor nouvelles	522	» »	» »	Soc. de Crédit ind. et comm.	720	» »	1 25	Midi	393	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	» »	» »	Crédit mobilier	675	» »	» »	Nord	397 75	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	» »	» »	Crédit Foncier d'Aurich.	778 75	» »	1 25	Orléans	396	» »	» »
— 1865, 4 %	530	» »	» »	Est	740	» »	» »	Ouest	395 50	» »	» »
— 1869, 3 %	411	» 25	» »	Paris-Lyon-Méditerranée.	1310	» »	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	395 75	» »	» »
— 1871, 3 %	404 25	» 25	» »	Midi	1015	» »	» »	Paris (Grand-Ceinture).	387 50	» »	» »
— 1875, 4 %	519	» 1	» »	Nord	1635	» »	10	Paris-Bourbonnais	394	» »	» »
— 1876, 4 %	520	» 2	» »	Orléans	1200	» 5	» »	Canal de Suez.	575	» »	» »
Banque de France.	3400	» »	» »	Ouest	800	» 50	» »				
Comptoir d'escompte	930	» 5	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	1322 50	» »	» »				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8 45 —
6 — — — — — omnibus-midi.	11 — 56 —
8 — — — — — omnibus-midi.	11 — 25 —
11 — — — — — soir.	7 — 32 —
2 — — — — — express.	7 — 15 —
3 — — — — — omnibus.	0 — 37 —
0 — — — — — (s'arrête à Châteauneuf).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI	
3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	8 — 21 —
8 — — — — — omnibus.	9 — 40 —
12 — — — — — express.	12 — 40 —
12 — — — — — soir, omnibus-midi.	4 — 44 —
10 — — — — — omnibus.	10 — 28 —

Le train partant d'Angers à 5 heures, 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SOCIÉTÉ BOUTIN ET ROUSTEAUX.

Conformément à l'article 492 du Code de commerce, les créanciers de la faillite de la société Boutin et Rousteau, négociants en grains à Saumur, sont invités à remettre, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, soit aux syndics de la faillite, MM. Proust et Guérin, demeurant à Saumur, soit au greffe du tribunal de commerce, contre un récépissé, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant les sommes qui leur sont dues.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 6 juillet 1880, à une heure du soir.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(335)

Etude de M^e REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

VENTE
AUX ENCHÈRES,
Le 12 juillet 1880, à midi,
En l'étude,
DE 103 HECTARES DE BOIS TAILLIS
Amenagés à dix-huit ans,
Dans le canton de Champdeniers.
Belle chasse; exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.
Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies..... 6,311 fr.
Jouissance immédiate. (318)

MENTION HONORABLE
A L'EXPOSITION
Universelle Internationale
PARIS 1878

ABBAYE
MARQUE DE FABRIQUE
DIPÔT GÉNÉRAL:
PARIS
2, Rue des Lions-Saint-Paul

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE REMISE
Située rue du Champ-de-Foire.
S'adresser à M. CHEVREY. (296)

A VENDRE
OU A LOUER
UNE ANESSE
Agée de quatre ans, ayant nouvellement eu un agnon et fournissant du bon lait.
Bonne trotteuse et très-franche.
S'adresser au bureau du journal.

EXCELLENT VIN ROUGE
DE TABLE,
120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.
S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOYON, quai de Limoges, 51, à Saumur.
Sur demande, envoi franco d'échantillons. (281)

AVIS
Si vous voulez que vos matelas soient bien faits, adressez-vous au matelassier, rue du Presoir-Saint-Antoine, n^o 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.
PRIX MODÉRÉS.
M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.
M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

PLUS DE MAUX DE DENTES
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
DOM MAGUELONNE, Prieur.
INVENTÉ EN 1373 PAR LE PÈRE PIERRE BOURSAUD
Prix du Flacon : 2 fr.
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

FER BRAVAIS
(FER DIALYSÉ BRAVAIS)
Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur, ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus, c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.
Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharmacies.
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.
Envoi gratis sur demande affranchi d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.
Dépôt à Saumur, chez MM. ERNOUL, R. FERGNOUX, GABLIN.

Grand Rabais!!!

LIQUIDATION

DES MAGASINS
De M. FRUGIER AÎNÉ
Rue Beaurepaire, Saumur.
ENTRÉE LIBRE
Vente tous les jours.

Nouveau Parfum
MELATI DE CHINE
MÉDAILLE D'ARGENT
A L'EXPOSITION DE 1878

Essence.....	au MELATI
Savon.....	au MELATI
Eau de Toilette.....	au MELATI
Pommade.....	au MELATI
Huile.....	au MELATI
Poudre de Riz.....	au MELATI

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA
PARFUMERIE VICTORIA
47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (337)

Troisième Edition.
LETTRES
SUR
LE BEAU EN LITTÉRATURE
Par M. l'abbé MERIT,
Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.
En vente chez M. DEZÉ.
Saumur, imprimerie de P. GODDET.

1 FRANC PAR AN
90,000 Abonnés
Le Moniteur
des
Valeurs à Cots
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Lœuis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRE.